

**Réunion du groupe de travail MAEE-ONG**  
**du 16 février 2017**

**Procès-verbal**

## Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Martine Schommer
- Frank Mertens
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel
- René Lauer
- Florence Ensch
- Samantha Ries

Pour les ONG :

- Christine Dahm (Cercle)
- Marianne Kraus (Cercle)
- Rebecca Kirch (Cercle)
- Jenny Gross (Cercle)
- Nicole Ikuku (ASTM)
- Monique Berscheid (TDH)
- Paul Delaunois (MSF)
- Michel Feit (Caritas)
- Christian Huvelle (CR)
- Stéphanie Wies (CIL)
- Magali Paulus (FDH)
- Gusty Braun (AEI)
- Françoise Binsfeld (AEI)

Excusés: Armand Drews (Cercle), François-Xavier Dupret (Cercle), Richard Graf (ASTM), Thierry Defense (SOS Faim)

## Ordre du jour

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

### **2) Point sur la situation des voyages en Inde**

Le point a été mis à l'ordre du jour suite à un incident d'une ONG et pour examiner la meilleure manière de réagir.

En effet, M. Auguste Braun, bénévole de longue date de l'ONG « Aide à l'Enfance de l'Inde » s'est fait refouler à l'aéroport de Bangalore dans la nuit du 2 au 3 février alors qu'il voulait visiter les projets cofinancés. On lui a reproché d'être en possession d'un visa touristique au lieu du visa business. L'ambassade luxembourgeoise à New Delhi n'a pas pu intervenir à temps, car M. Braun a été renvoyé immédiatement.

Après avoir entendu les mésaventures du membre de l'ONG luxembourgeoise, Madame Schommer a recommandé aux ONG luxembourgeoises de veiller à ce que leurs partenaires locaux respectent les règles du gouvernement indien et que tous ceux qui dorénavant souhaiteront se rendre en Inde à des fins de coopération au développement doivent respecter la loi indienne et se munir d'un visa business. Le ministère a par ailleurs proposé de se renseigner auprès de l'Ambassade indienne à Bruxelles pour s'enquérir quelles sont les conditions à remplir pour obtenir le visa en question pour les ONG. Pour la Direction de la Coopération, il importe de fournir toutes les garanties souhaitées aux autorités indiennes pour permettre aux ONG luxembourgeoises de bien travailler sur place.

### **3) Approbation des nouvelles Conditions générales action humanitaire**

Le ministère a apporté des informations sur la version révisée des conditions générales en matière d'action humanitaire en rappelant qu'il s'agissait du résultat d'un effort collaboratif entre le ministère et les ONG humanitaires (Caritas, Care, Croix-Rouge luxembourgeoise, Handicap International et Médecins sans Frontières) au cours des trois derniers mois.

Par rapport à la version antérieure de 2014, le cadre général a été actualisé en tenant compte des dernières évolutions tant sur le plan conceptuel (Charte humanitaire nationale, Sommet humanitaire mondial et Grand Bargain) que procédural (sous-chapitre dédié à la nouvelle procédure en matière d'appel à projets en réponse à des besoins humanitaires d'envergure).

Les conditions générales en matière d'action humanitaire ont été approuvées par le Groupe de Travail et publiées le jour même sur le site internet du Ministère.

[http://www.gouvernement.lu/4694666/conditions-generales-regissant-les-relations-en-matiere-d\\_aide-humanitaire-entre-le-ministere-des-affaires-etrangeres-et-et-les-organisations-non-gouvernementales.pdf](http://www.gouvernement.lu/4694666/conditions-generales-regissant-les-relations-en-matiere-d_aide-humanitaire-entre-le-ministere-des-affaires-etrangeres-et-et-les-organisations-non-gouvernementales.pdf)

#### **4) Présentation des résultats du diagnostic renforcement des capacités des ONG**

Le rapport final du diagnostic sur le renforcement des capacités des ONG a été transmis aux différentes ONG ayant participé à l'exercice, ainsi qu'au Cercle.

L'exercice se composait de deux phases, une phase de collecte de données et une autre comprenant des ateliers d'échange entre les ONG.

Il est à noter que les recommandations relatives au renforcement des capacités s'adressent essentiellement aux ONG, ainsi qu'au Cercle.

Les ONG ont estimé que la méthodologie choisie par l'évaluateur n'était pas forcément représentative du secteur, surtout lors des ateliers et notamment celui sur l'éducation au développement, et qu'il fallait donc relativiser certaines conclusions.

Le ministère a volontairement choisi de garder l'évaluation assez large et générale, aussi en vue de l'élaboration de sa stratégie générale, afin d'y intégrer le point de vue du ministère sur le secteur des ONG. Cette évaluation a permis au ministère d'avoir des pistes de réponse sur les capacités des ONG. Le Ministère partagera ses conclusions avec les ONG lors du prochain GT MAEE-ONG.

#### **5) Révision Conditions générales sensibilisation/ED**

Il a été convenu que les conditions générales en matière de sensibilisation/ED seraient révisées à partir de début juillet 2017 afin d'intégrer certaines conclusions et recommandations émises dans le cadre des récentes évaluations effectuées par le MAEE. Parmi les points à réviser figureront le calendrier des appels à propositions, de même que les procédures de versement des subsides du ministère. D'autres points pourront s'ajouter et être discutés le moment venu. Un sous-groupe spécifique sera établi pour mener ces discussions.

#### **6) Feedback reunion EU DEAR multi-stakeholder group**

Lors de la réunion, tenue à Bruxelles le 27 janvier 2017 le « EU DEAR multi-stakeholder group » s'est penché sur le nouveau consensus européen pour le développement proposé par la Commission Européenne (COM). Le groupe, dont le Luxembourg fait partie, a insisté sur le fait qu'une référence explicite à l'éducation au développement et à la sensibilisation devait figurer dans le document, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Il a été retenu que le groupe rédigerait une proposition commune demandant à COM d'inclure une mention spécifique à l'éducation au développement et la sensibilisation (DEAR) dans le consensus.

Le ministère ajoute que le Parlement européen a entre-temps adopté un rapport sur la révision du consensus européen, contenant une référence explicite à la sensibilisation et à l'éducation au développement. Mme Schommer a demandé à l'expert luxembourgeois de développement à la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) de soulever ce

point précis lors des discussions au sein de la Commission du développement (Codev) sur le consensus.

**7) Point sur le 1<sup>er</sup> appel à proposition 2017 (projets de développement)**

Le 1<sup>er</sup> appel à proposition de l'année 2017 a compté 14 dossiers provenant de 12 ONG différentes et dont 4 ont dû être éliminés sur base de critères d'éligibilités. Le petit nombre de projets soumis s'explique par le fait que depuis début 2017, trois ONG sont passées du statut d'ONG sous cofinancement simple à celui d'ONG sous accord cadre. Il est à signaler que le budget de la part MAE pour la première tranche 2017 s'élève à 1.010.801,19 euros. Etant donné le budget en 2017 pour les projets en cofinancement, les ONG sont encouragées à présenter des projets, y compris en consortium pour le 2<sup>ème</sup> appel 2017.

**8) Divers : /**